BORDEREAU DE VERSEMENT D'ARCHIVES PUBLIQUES

A remplir et renvoyer en trois exemplaires signés en originaux sous format papier	
Réf. : Code du patrimoine (L212-4).	
Nota : 1 article = 1 dossier dans une boîte 1 boîte d'archives = 0,10 mètre linéaire numérotation des articles en continu	
Ce bordereau fera l'objet d'un traitement informatique par le service des Archivoversant. La consultation pourra également se faire sur les bases informatiques à partir d'	
https://www.departement06.fr/archives-departementales/outils-de-recherche-et-archives-numerisees-2895.html	
Responsable du service ou de l'exécutif :	Le directeur des Archives départementales des Alpes-Maritimes :
Nom, prénom :	Yves Kinossian
Date : Signature :	Nice, le Signature :